

# L'AVENIR STELLIEN

## STELLA 2000

Association déclarée "Loi de 1901"  
Membres bénévoles

-----  
Défense des Propriétaires  
et des Résidents de Stella-Plage

Nature - Environnement - Cadre de vie

N° 15 - Juin 2005

Journal d'information des membres adhérents de l'association Stella 2000

## Éditorial

Par André Kovacs

Notre participation aux 30 ans du "Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres" en présence du Conseil Régional et du Conseil Général à l'Université de Boulogne et à Conchil-le-Temple nous a permis de constater le retard pris par la Municipalité de CUCQ en matière de Politique Touristique de Développement Durable et de Protection de l'Environnement.

En refusant toute concertation avec la population et les associations, le Maire et les élus Cucquois se moquent du capital nature que nous devons préserver pour les générations futures (voir les dégâts occasionnés par la manifestation Stella Riders Cup !).

### La qualité du cadre de vie pour tous et avec tous

La prise de conscience collective sur l'environnement est devenue une question de survie.

Cet été encore, Stella-Plage n'aura pas le "**Pavillon Bleu**", l'Eco label décerné aux Communes qui ont fait des efforts pour préserver l'environnement, améliorer l'accueil touristique et garantir la qualité des plages !

Mais en revanche, Stella-Plage connaîtra sa vague annuelle d'événements achetés "clé en main" et imposés par l'Office de Tourisme et son responsable animation.

Pourquoi l'Office de Tourisme chargé de développer l'accueil touristique concentre-t-il autant de manifestations bruyantes et peu intéressantes en privilégiant les décibels musicaux portant à des kilomètres ?

Le manque d'aires de jeux pour les enfants, l'absence de lieu de réunion et de rencontre, la destruction du cinéma et la disparition annoncée du mini-golf, le manque de pistes cyclables, de trottoirs aménagés, d'équipements de loisirs et d'infrastructures d'accueil sont autant de points noirs pour Stella-Plage que les décibels ne pourront jamais dissimuler.

Mais pour cela, il faut avoir la volonté d'écouter la population locale, les estivants et les associations. Cette qualité semble assurément manquer chez certains de nos élus qui considèrent que Stella-Plage doit devenir une cité dortoir offerte aux coulées de béton et se permettent de qualifier les touristes de moutonniers, (*sic - Mme la première adjointe au Maire*) !

## Stella-Plage

### "NON" à la disparition du minigolf

Le projet d'immeuble collectif de 43 logements à la place du minigolf doit être rejeté

En accordant le permis de construire cet immeuble, Walter KAHN approuverait la disparition du minigolf de Stella-Plage qui est pourtant une attraction touristique fort appréciée de tous depuis 45 ans.

Après la démolition du cinéma ordonnée par arrêté du maire en 2005, c'est ainsi une autre institution stelliennne condamnée à mourir pour satisfaire les appétits spéculatifs des bétonneurs. Que restera-t-il à Stella-Plage pour la détente et les loisirs à force de bétonner et de supprimer ce qui fait l'intérêt touristique de Stella ?

Nous invitons la Commission Urbanisme et Jean-Luc BASTIEN, Président de l'Office de Tourisme, Richard CRETAL et Pierre HANS, en leur qualité d'Adjoint au maire et de résident stellienn, à se prononcer contre la disparition du minigolf de Stella-Plage.

Une pétition a été initiée par un groupe de citoyens Cucquois contre ce projet. Elle a recueilli près d'un millier de signatures à ce jour et se poursuivra tout l'été. Nous la soutenons avec force.

### Travaux de voiries à Stella-Plage

La Commune reconduit les mêmes errements que l'ex-ASAP et ne traite pas les problèmes

Le Conseil Municipal de Cucq du 22 juin 2005 a adopté le principe de terminer les voiries non réalisées par l'Association Syndicale Autorisée des Propriétaires de Stella-Plage.

Pourtant, avec notre argent, la Commune persiste à poursuivre cette politique stupide consistant à faire des voiries avant de faire les travaux d'enfouissement des réseaux (assainissements tout à l'égout et eaux pluviales, câbles EDF et PTT,...).

La Commune et la DDE de Montreuil/Mer veulent poursuivre la réalisation de voiries inadaptées aux besoins des usagers et aux risques inondations, l'installation d'éclairages boules non conformes à la sécurité routière et conservent des réseaux EDF vétustes et dangereux datant des années 1940.

Ceci sans concertation publique, sans respecter le diagnostic du Plan Local d'Urbanisme qui tarde étrangement à sortir et sans tenir compte de la catastrophique inondation de 2001.

## Jeux interdits à Stella-Plage



Il y a un an, l'Avenir Stellien évoquait le "STELLIANA", notre cinéma de Stella abandonné et pillé. Aujourd'hui démolí, il offre une véritable image de bombardement.

Mais l'histoire ne s'arrête pas là. Maintenant, on s'attaque au mini-golf de Stella, très joli endroit au centre-ville, qui fait aussi partie de notre mémoire collective et de notre patrimoine.

Qui, parmi les anciens, ne se souvient d'y avoir joué avec ses enfants ou entre amis et d'avoir consommé au Bar du Golf un apéro ou un bon chocolat chaud dans la fraîcheur des nocturnes.

Et les plus anciens se souviennent du "Scopitone", ce juke-box vidéo des années 60 et de son hit parade des succès d'Henri Salvador "Nos ancêtres les Gaulois" et de Fernand Raynaud "Le plombier".

Nous avons aussi au Bar du Golf, les joyeuses soirées animées par des orchestres amateurs nous chauffant avec des slows et des twists endiablés avant de terminer la nuit à la "Belle Epoque", la "Cave à Jacky", au "Gorille", "Chez Yvette" ou au "Bal Polonais". Et oui, l'évènementiel existait déjà et on ne s'ennuyait pas.

STELLA, réveille-toi, c'est ton histoire qui fout le camp ! Stelliens et Touristes, faites savoir que vous voulez sauver le minigolf. Une pétition contre la disparition du minigolf est en cours à cet effet.

Espérons que Mr le Maire de Cucq sera sensible à la nécessité de maintenir cette activité de loisir à Stella (comme il en existe dans toutes les stations balnéaires) et qu'il rejettera toutes les demandes de permis de construire un immeuble à cet emplacement. Le minigolf de Stella ne doit pas disparaître.

Mobilisons nous pour retrouver sa photo sur le Guide Touristique 2006 de Stella.

*Janine Sculier*

## Déploiements municipaux sur la digue



**Déploiements mécaniques sur la plage**



**Piste de quad devant la plage**

L'aménagement de la digue, de la plage et des terre-pleins pour la très bruyante manifestation "**Stella Riders Cup**" a nécessité l'utilisation de moyens lourds et la mobilisation des personnels communaux (environ 10 à 15 agents) pendant une bonne dizaine de jours, week-end compris. Il a aussi produit de nombreuses dégradations. **Combien ça coûte ?**

Mais il y a plus inquiétant et dangereux. Les allers-retours quotidiens sur la digue effectués par les tractopelles de plusieurs tonnes, gourmands en gazole et totalement inadaptés pour le ramassage de quelques sacs poubelles et le raclage du sable sur la digue, aggravent la dégradation de la digue.

Chacun peut constater les coups de pelle de ces engins dans les marches d'escaliers (jusqu'à découvrir le ferrailage des marches !), les rampes d'accès, les parapets et les affaissements inquiétants des trottoirs de la digue.

Face aux dangers pour le public dus à certaines manœuvres interdites avec les tractopelles (descente des escaliers avec des fûts d'essence en été pour le poste de secours, passage par l'accès handicapés, stationnement prolongé sur la plage bondée avec le moteur en marche, vitesse excessive Bd Labrasse largement supérieure aux 25 km/h autorisés, etc..), nous demandons à M. le Maire de prendre des mesures immédiates de sécurité et de prévention des risques.

Ces comportements à risques sont absolument inacceptables sur la voie publique et sur la plage.

Les témoins de tous ces actes dégradant la digue – et ailleurs - sont invités à le faire savoir à M. le Maire de Cucq.

### Les 7 règles de civilité

La Mairie de Cucq a diffusé une note rappelant 7 règles de civilité "*afin que chacun respecte l'autre et que nous vivions tous en harmonie à Stella-Plage*".

Malheureusement, nous constatons chaque jour, notamment à l'occasion des manifestations organisées par l'Office de Tourisme, qu'elles sont rarement respectées par ceux-là même qui sont chargés de les promouvoir et de les faire appliquer.

**Règle 1** : J'évite de stationner mon véhicule sur les trottoirs. Ceci n'est nullement respecté par certains Adjoints au maire, le poissonnier et toutes les personnes qui garent encore leurs voitures et leurs camionnettes sur les trottoirs Bd Labrasse. Quand seront-ils sanctionnés ?

**Règle 2** : Je n'impose pas ma musique au voisinage qui en préfère peut-être une autre. Ce n'est pas respecté par l'Office de Tourisme qui a fait subir les décibels abrutissants diffusés lors des Stella RidersCup par CONTACT FM dans tout Stella-Plage jusqu'à 2 h du matin malgré la présence de gendarmes. Pourquoi ?

**Règle 3** : Hors de la plage, je suis vêtu. Qui se charge réellement de faire respecter cette consigne en ville ?

**Règle 4** : A vélo, je suis astreint à respecter la signalisation routière. En particulier, je ne suis pas autorisé à rouler sur les trottoirs, ...tout comme les autos, camionnettes et motos. Qui se charge de sanctionner ces infractions ?

**Règle 5** : Je veille à rentrer ma poubelle qui encombre et nuit à l'esthétique après le ramassage des déchets ménagers. Bien.

**Règle 6** : Je suis le maître de mon chien. Je le tiens en laisse. Je n'abandonne pas ses déjections que je mets dans un sac ou à la rigueur dans le caniveau. D'accord, mais d'où viennent donc toutes les crottes de chien sur nos trottoirs ?

**Règle 7** : Le piéton est prioritaire seulement s'il est engagé sur les passages tracés et à l'angle des rues. Mais toujours à ses risques et périls en l'absence de feux clignotants dans la plupart des points dangereux.

### Information sur la dissolution de l'ASAP

Madame la Sous-préfète de Montreuil a fait parvenir une lettre d'information en date du 4 mai 2005 à chaque propriétaire stelliens. Ainsi il aura fallu plus de 18 mois pour que les propriétaires **membres associés de l'ASAP** soient informés officiellement sur le déroulement de la procédure de dissolution.

Ces informations nous confirment le "**trou de l'ASAP**" de plusieurs centaines de milliers d'Euros entre la présentation des comptes lors de la dernière Assemblée Générale Extraordinaire du 8 novembre 2003 et les comptes fournis en 2005 par la Trésorerie Générale du Touquet. Toujours sans explications.

Ainsi, le déficit financier devra être comblé par la Commune pour réaliser les travaux de mise en conformité des voiries, soit **2,28 millions d'Euros** auxquels il faudra **ajouter plusieurs millions d'Euros** pour refaire les voiries mal réalisées par l'ASAP et installer les réseaux d'assainissements eaux pluviales et tout à l'égout indispensables mais inexistantes à Stella-Plage.

Mais Madame la Sous-préfète ne donne aucune information sur les résultats et les conclusions de l'audit confié à l'agent spécial. La moindre des choses eût été d'en révéler le contenu. Preuve est faite qu'il fallait absolument dissoudre l'ASAP dans la plus totale opacité, sans écouter les propriétaires membres associés.

### Recours administratifs contre la délibération du 31 mars 2005 du conseil municipal

Madame la Sous-préfète ne peut ignorer que la délibération du 31 mars 2005 citée dans sa lettre fait l'objet d'un recours en annulation auprès du tribunal Administratif de Lille par un conseiller municipal de l'opposition et d'un recours gracieux auprès du Maire de Cucq par notre Association.

Il s'agit de la fameuse délibération non inscrite à l'ordre du jour du conseil municipal passée en force par le maire de Cucq pour empêcher l'audit de l'ASAP !

Même si cette délibération est actuellement exécutoire, il n'en demeure pas moins que la double procédure engagée pourrait, en cas d'annulation, remettre en cause le processus de dissolution et revenir à la délibération du 25 février 2005 et au vote à l'unanimité sur la réalisation de l'audit de l'ASAP.

Il est également paradoxal de constater l'absence d'information sur la procédure de transfert des voiries de Stella-Plage à la Commune en application de l'article L318.3 du Code de l'Urbanisme telle qu'elle a été prévue dans l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2004.

Dans l'hypothèse où l'ASAP de Stella-Plage serait effectivement dissoute par arrêté préfectoral, ce qui ne semble pas encore être le cas, il n'en demeure pas moins que Stella-Plage reste un lotissement privé avec des voies privées non transférées.

Dans ces conditions, la Commune peut-elle légalement engager des investissements de travaux à Stella-Plage et bénéficier de subventions alors qu'elle n'est pas propriétaire des voiries ?

A défaut, elle ne pourra faire que des replâtrages superficiels et coûteux de chaussées qui resteront néanmoins dangereuses.

## Participation aux Naturalies du Touquet les 27, 28 et 29 mai 2005

Comme les trois années précédentes, notre Association Stella 2000 a participé aux 4<sup>ème</sup> Naturalies du Touquet.

Notre thème était cette année le bord de mer, les dunes et leurs plantations de protection contre les érosions et les dégradations du milieu naturel (faune et flore). Nous avons organisé deux animations.

Tout d'abord sur les grenouilles et les têtards qui se trouvent en grande quantité dans les mares dunaires avec une très bonne documentation sur ces batraciens. En guise de "Cerise sur le gâteau", nous avons mis à disposition un jeu de grenouille d'estaminet qui a eu un grand et superbe succès auprès des petits, des grands et d'anciens qui retrouvaient avec émotion ce jeu qu'ils pratiquaient dans leur jeunesse à l'estaminet du coin.



Le 29 mai étant aussi la Fête des Mères, nous avons invité plus d'une centaine d'enfants à réaliser une carte personnalisée avec l'initiale de leur maman à l'aide des petits coquillages ramassés sur notre plage que nous avons au préalable nettoyés et désinfectés.

Nous avons reçu également la visite d'une maman qui a voulu réaliser une carte à l'initiale de sa mamie.

TOUTES NOS ANIMATIONS ETAIENT GRATUITES ET REALISEES SANS SUBVENTION PAR DE VRAIS BENEVOLES.

*Simone Dornel*

STELLA 2000 renouvelle son programme d'animations pour l'été 2005. Elles sont GRATUITES et ACCESSIBLES pour tous, petits et grands, sportifs ou sédentaires.

Tous les programmes (dates et thèmes) seront affichés à l'avance sur le local mobile de STELLA 2000 (camion FIAT) stationné à Stella : Villa Kiribi, 1207 Bd Labrasse.

**1 /** Les animations "Activités manuelles" du samedi après-midi reprendront le samedi 9 juillet 2005 avec des initiations débutants et du perfectionnement aux patchwork, origami, coquillages, etc....

Elles se dérouleront à Stella-Plage, en principe dans les jardins du 1207 Bd Labrasse.

**Simone Dornel** : 03 21 94 73 91

**2 /** Les animations "Promenades découvertes" à Stella et dans les environs auront lieu les jeudi et dimanche en matinée pendant les mois de juillet et août (voir programme).

Des sorties pour tous à pied, VTT ou vélo viendront compléter les sorties habituelles.

Programme : "Villas anciennes, Bunker, Dunes et Bord de mer, Marais de Balençon et de La Caloterie, Sentier de la Forêt, Sentier des Dunes".

Il est aussi envisagé de participer aux sorties vélo organisées par les clubs locaux "Brevet des estivants, Brevet des Monts, et autres".

**André Kovacs** : 03 21 09 66 64

## Assemblée Générale Ordinaire de STELLA 2000 ... le 20 août 2005

Notre Assemblée Générale annuelle – *traditionnellement en juillet* - a été programmée cette année en août pour répondre aux nombreux adhérents qui ne peuvent être présents en juillet. Nous pensons ainsi répondre au vœu de nos adhérents pour l'alternance annuelle de nos AGO qui sont, rappelons-le, publiques et ouvertes à tous.

### Comité de Rédaction

#### Pour nous contacter :

**Président** : André KOVACS - 03 21 09 66 64

**Vice-président** : Daniel SURET - 03 21 09 07 82

**Secrétaire** : Monique DELANNOY - 03 21 94 64 86

**Trésorier** : Jean-Pierre DE PAOLI - 03 21 75 06 51

#### Membres :

Bernard CHEVALIER - 03 21 75 18 93

Simone DORNEL - 03 21 94 73 91

Carlos SANTOS - 03 21 94 79 96

Janine SCULIER - 01 46 06 83 03

### *L'Avenir Stellien* 2000

### *Association STELLA*

L'Avenir Stellien informe les membres adhérents de l'association STELLA 2000

357, avenue du Château d'eau 62780 CUCQ STELLA

Tél. & Fax : 03 21 09 66 64 [andre.kvs@wanadoo.fr](mailto:andre.kvs@wanadoo.fr)

**Directeur de la publication & Mise en page** : André Kovacs

**Rédaction** : Mmes Delannoy, Dornel, Sculier, M. Suret

**I.P.N.S. / Dépôt légal** : N° 15 – juin 2005

Tous droits de reproduction réservés. Toute reproduction, même partielle, ne peut